



**CABINET- service de la communication interministérielle**

Nouméa, le 20 mars 2015

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **ASSISTANCE AU VANUATU : POINT DE SITUATION N°8**

#### **Coordination des actions de soutien en Nouvelle-Calédonie : Pour une action humanitaire durable**

Depuis le lundi 16 mars, l'assistance humanitaire apportée au Vanuatu se structure et s'organise en Nouvelle-Calédonie en lien avec l'organisation gouvernementale Ni-Vanuatu *National Disaster Management Office* (NDMO), en respectant les besoins exprimés par le Gouvernement du Vanuatu.

La gestion des actions et initiatives de soutien, sous toutes leurs formes, est un exercice complexe qu'il convient d'inscrire dans la durée et d'appréhender en fonction d'une évaluation précise des besoins.

Afin de ne pas pénaliser les actions menées par les autorités compétentes, il est indispensable aux particuliers souhaitant légitimement apporter leur soutien aux populations du Vanuatu, de se rapprocher de la DSCGR ou de la Croix-rouge – délégation Nouvelle-Calédonie afin qu'ensemble, les Calédoniens apportent une réponse la plus adaptée à la catastrophe qui a touché le Vanuatu et aux besoins exprimés par ses autorités.

Le Haut-commissaire de la République salue et remercie la mobilisation des calédoniens qui a été indispensable et décisive dans la réponse apportée à l'appel d'urgence porté par le gouvernement de Vanuatu. L'action humanitaire devra s'inscrire dans la durée afin de permettre aux populations sinistrées de surmonter les conséquences de cette catastrophe à long terme.

Pour mémoire, l'aide humanitaire française s'opère également depuis près d'une semaine en collaboration avec les acteurs institutionnels et les différentes associations de Nouvelle-Calédonie. Ces actions s'effectuent avec le soutien des Forces Armées en Nouvelle-Calédonie, en coordination avec les consulats généraux d'Australie, de Nouvelle-Zélande (Accord FRANZ<sup>1</sup>) et en lien avec le consul général du Vanuatu.

---

<sup>1</sup> L'accord FRANZ a été signé le 22 décembre 1992 et engage ses signataires (France, Australie et Nouvelle-Zélande) à échanger leurs informations afin d'assurer le meilleur usage de leurs ressources pour les opérations de secours à la suite de cyclones et autres désastres naturels dans la région.

**Contact presse :**

**Service communication**

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)